

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2022

N° 2

Date de convocation : 07.03.2022

Date d'affichage : 29.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Guillaume HOOGERP, Monique MERCIER, Chantal RENOUF, Steve VANHEULE, Jean-Marie BOIDIN.

Absents excusés : M. Sébastien PUBLIER, Mme Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Ordre du Jour :

- Comptes administratifs 2021 (commune, Assainissement, CCAS). Approbation et vote (si comptes de gestion reçus).
- Choix des subventions 2022 et cotisations organismes.
- Devis réfection du clocher de l'église et éclairages. Délibération pour demande de subvention.
- Présentation du programme LEADER 2023.2027.
- Contrat VEOLIA, résultat de la négociation. Délibération.
- Projet enfouissement colonne à verres. Délibération.
- Présentation projet Maison France Services.
- Jobs été 2022. Délibération.
- Bureaux de vote (présidentielles et législatives).

Questions diverses.

1) Comptes administratifs 2021 :

Les Comptes de gestion n'étant pas encore reçus à ce jour, il est procédé au relevé des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement sur les 3 budgets (commune, assainissement et CCAS).

Les résultats de l'année seront confirmés lors de la prochaine réunion de conseil, consolidés par les comptes de gestion, qui seront votés ainsi que les comptes administratifs. L'affectation du résultat de l'année 2021 sera définitive. Le conseil municipal en prend bonne note.

2) Choix des subventions 2022 et cotisations organismes :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION 2021	MONTANT SUBVENTION 2022
C.C.A.S.	5 000	5 000
ASSOCIATION SAINT MARTIN	800	800

COMITE DES FETES	1 200	1 200
CROIX ROUGE	150	150
AS DE CHŒUR	600	600
OBJECTIF PHOTO 27	500	500
LES SOULIERS CROSVILLAIS	500 + 300 exceptionnel (PSC1 prévention secours civique niveau 1)	500 + 300 (PSC1 prévention secours civique niveau 1)
AVEC LES ENFANTS	500	500
BTC DU PLATEAU	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 + 1 000 transport élèves voyage à Versailles	600 + 1 000 transport élèves voyage à Versailles
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200	300
U.V.N.	200	200
FOOTBALL CLUB du pays du Neubourg	200	200
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	200	200
LE SOUVENIR FRANCAIS		150
TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S)	6 150 + 1 300 except.	6 400 + 1300 except.
COTISATIONS		
U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure	117	118
AMR 27 maires ruraux	90	90
FONDATION DU PATRIMOINE	100	100
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	118	118
CAUE 27	161.40	161.20
TOTAL COTISATIONS	586.40	587.20

3) Devis réfection du clocher de l'église et éclairages.

Monsieur le Maire présente au conseil les devis suivants :

- Entreprise NG SERVICES : 2 976 € TTC.
Concerne la fourniture et pose d'éclairages sur les murs de l'église. Le devis est accepté, cette dépense sera enregistrée en dépenses de fonctionnement.
- Entreprise PIMONT/MARTEAU : 120 612.02 € TTC
Concerne les travaux de réfection de la couverture du clocher, le dressage, calage, reclouage de la charpente, serrurerie, option paratonnerre.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité ces projets de travaux et autorise Monsieur le Maire :

- à signer le devis de l'entreprise PIMONT/MARTEAU pour la réfection du clocher, qui s'élève à un montant de 120 612.02 € TTC.
- à engager une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et la DRAC au titre de la restauration du patrimoine historique.

Ce projet de travaux sera conjointement réalisé avec la participation de l'association As de Chœur.

4) Présentation du programme LEADER 2023.2027 :

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

L'idée est d'impliquer les populations rurales à la construction européenne. Programme élaboré sur une base territoriale et dans le cadre d'un partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale). Le nom provisoire du GAL sur notre territoire serait Pays de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure. Le programme est l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux.

De manière concrète, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés en GAL une enveloppe de Fond Européen pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de leur stratégie locale de développement et des règles européennes et nationales.

5) Contrat VEOLIA :

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitation du réseau collectif des eaux usées est assurée par la signature d'un contrat avec VEOLIA EAU, qui reprend majoritairement les prestations du précédent contrat, avec en plus l'inspection télévisée et l'ajout de prestations sur la demande du Maire, qui sont précisées dans le contrat. Le prix de base s'élève à 5 316 € HT par an avec des paramètres d'actualisation chaque année. Ce prix n'a pu être négocié car de nouveaux moyens techniques sont déployés.

Après avoir pris connaissance du détail des prestations proposées, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce contrat, conformément aux conditions énoncées dans le document joint. Il prendra effet à compter de sa date de signature pour une durée de 5 ans qui pourra être prolongée par tacite reconduction pour une période de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties conformément aux conditions du contrat (art 7).

6) Projet d'enfouissement des colonnes à verre.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été présenté, lors de la dernière conférence des Maires, un projet de mise en place des colonnes enterrées pour la collecte du verre, pour l'ensemble des communes, selon leurs besoins avec un financement 50/50% de l'opération globale, CCPN/commune. La participation communale représente environ 7 000 € HT pour une colonne enterrée.

Après délibération, le conseil s'exprime par un vote à main levée, il en résulte : transmis

- CONTRE : 5 voix
- ABSTENTION : 4 voix
- POUR : 4 voix.

Cette proposition est donc majoritairement rejetée par le conseil. La commune garde la colonne de récupération du verre, aérienne.

7) Présentation projet Maison France Services :

Mme Aline GRILLE, 1^{ère} adjointe, est chargée de présenter ce dossier. Il s'agit de proposer un service public de qualité et de proximité, offert par des agents formés et disponibles pour renseigner et aider les personnes dans leurs démarches administratives diverses. Les usagers pourront bénéficier de services rassemblés en un seul endroit : Finances publiques, CAF, assurance maladie, retraite, titres sécurisés, pôle emploi, MSA, point justice, La Poste...

Une Maison France Services sera créée au Neubourg, l'endroit n'a pas encore été déterminé.

8) Jobs été 2022 :

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire la mise en place des jobs d'été pour les jeunes crosvillais, dans le but d'assurer des travaux d'entretien dans les bâtiments publics et espaces verts communaux. Cette proposition de jobs sera étendue sur les vacances scolaires de la Toussaint.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, de retenir les candidatures de jeunes âgés de 16 ans jusqu'à 18 ans, à raison de 2 jours de travail hebdomadaire chacun, en collaboration avec l'employé communal, et avec l'encadrement d'un élu, sur le temps des vacances scolaires. La rémunération sera basée sur le SMIC avec un abattement en fonction de l'âge.

9) Bureaux de vote :

La composition des bureaux de vote est établie pour les élections présidentielles et les 2 tours (10 et 24 avril 2022). Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h à la mairie.

Questions diverses :

Il est demandé aux délégués de commission un compte-rendu oral de leur participation aux diverses réunions de syndicats : SITS, SERGEP, SERPN.

Les délégués :

SITS : Christophe VERNON

SERGEP : Nelly DELAHAYE. Diffusion aussi des dernières informations en tant que « Correspondant Défense » suite aux récentes réunions.

SERPN : Gilbert ROUSSEL.

A noter : Mise en place prochaine d'un espace INTRANET pour communication d'information numérisée et sécurisée aux adjoints et conseillers.

Fin de la séance.

Prochaine réunion de conseil : MARDI 12 AVRIL 2022 à 19h 15.

